

5. Recommandations

Les participants à la Conférence mondiale sur le cacao recommandent ce qui suit :

1. Adopter l'**Agenda global du cacao** figurant dans le présent document et son annexe technique ;
2. Inviter tous les pays membres et non-membres de l'ICCO à développer chacun et à mettre en œuvre leur propre **Plan de développement cacaoyer** national, issu d'un processus pleinement transparent et participatif avec tous les acteurs clés du secteur cacaoyer, par le biais de partenariats public-privé ;
3. Chercher à accroître la transparence et la **coordination des activités de développement** menées et envisagées dans le secteur cacaoyer sur le plan national, régional et international, en renforçant ainsi la cohérence et l'efficacité des actions visant à relever les défis auxquels le secteur est confronté;
4. Demander au Conseil international du cacao d'autoriser l'élargissement de la **Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale** de l'ICCO, selon les termes de l'Accord international sur le cacao, 2010, afin d'y intégrer d'autres parties prenantes et experts pertinents ;
5. Charger la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale de l'ICCO d'assurer, sous l'autorité du Conseil international du cacao, le suivi et la coordination, par le biais du secrétariat de l'ICCO, de la mise en œuvre de l'Agenda global sur le cacao, conformément aux dispositions de l'Accord international sur le cacao, 2010 ;
6. Demander au Conseil international du cacao d'autoriser le Secrétariat de l'ICCO d'assurer le rôle d'organe de coordination central chargé du suivi de la mise en œuvre effective de l'Agenda global sur le cacao, de préparer des rapports annuels sur « La Situation de l'Economie Cacaoyère Mondiale » qui seront soumis à l'examen de la Commission consultative et présentés au Conseil international du cacao ;
7. Organiser la prochaine **Conférence mondiale sur le cacao** en 2014 aux Pays-Bas.

Les participants expriment leur sincère gratitude au gouvernement et au peuple ivoirien pour leur générosité et pour toutes les attentions dont ils ont bénéficiées lors de cette conférence.

Abidjan, Côte d'Ivoire, vendredi 23 novembre 2012

DECLARATION D'ABIDJAN SUR LE CACAO

Conférence mondiale sur le cacao 2012

La Déclaration d'Abidjan sur le cacao est un document non contraignant sur le plan juridique, exprimant le soutien des signataires à la Conférence mondiale sur le cacao

Abidjan, 23 novembre 2012

A. Préambule

En tant qu'acteurs clés de la chaîne de valeur du cacao : producteurs, coopératives, négociants, exportateurs, transformateurs, fabricants de chocolat, grossistes, pays producteurs et consommateurs, organisations gouvernementales et non-gouvernementales, institutions financières ainsi que les donateurs et agences internationales d'aide au développement, nous pensons que l'économie cacaoyère ne peut prospérer à long terme si elle ne fonctionne pas de façon plus durable et coopérative. Nous sommes conscients que nous avons, via nos opérations commerciales et/ou nos initiatives dans le secteur, une responsabilité envers la durabilité économique, environnementale et sociale de l'économie cacaoyère. Pour que cet objectif soit atteint sans compromettre la concurrence saine entre les opérateurs du marché, nous jugeons indispensable d'œuvrer tous ensemble, compte tenu de la complexité et de l'imbrication des défis à relever.

En tant que parties prenantes dans la chaîne de valeur du cacao, nous avons participé à la Conférence mondiale sur le cacao ayant conduit à l'Agenda global pour une économie cacaoyère durable, ou bien nous avons décidé d'approuver ses recommandations. Nous nous engageons collectivement à jouer notre rôle dans la réponse aux principaux défis auxquels l'ensemble du secteur cacaoyer est confronté, notamment en donnant aux petits cacaoculteurs la possibilité de sortir de la pauvreté et d'améliorer leur niveau de vie, condition nécessaire à l'accomplissement de la durabilité du secteur.

B. La Conférence mondiale sur le cacao – vers une économie cacaoyère durable

Par conséquent, en tant que signataires de la Déclaration d'Abidjan sur le cacao, nous convenons de participer au processus entamé par la première Conférence mondiale sur le cacao en suivant les principes ci-dessous :

Concernant la gestion stratégique du secteur

- a. Recommander d'œuvrer vers une approche visible et cohérente des initiatives actuellement menées dans le secteur cacaoyer, fournissant ainsi un cadre permettant d'améliorer la coordination de ces activités ;
- b. Recommander d'encourager et/ou soutenir, le cas échéant, l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux de développement cacaoyer, sur la base d'approches de partenariat public privé (PPP) local, transparentes et pleinement participatives ;

- c. Accorder l'attention requise aux réglementations et accords internationaux applicables, notamment en ce qui concerne l'environnement, la sûreté alimentaire et les aspects connexes ;
- d. Chercher à améliorer le niveau de vie et les conditions de travail des populations engagées dans le secteur cacaoyer, en cohérence avec leur stade de développement, en particulier pour les enfants et les femmes, en tenant compte des principes internationalement reconnus et des normes applicables de l'OIT ;
- e. Participer à un processus consensuel volontaire pour instaurer la durabilité, sans empiéter sur la liberté de commerce des parties contractantes, en tenant compte de la contribution des systèmes actuels de certification du cacao, d'autres programmes et de toutes les initiatives en cours de préparation au niveau national, régional et international, sachant que les efforts supplémentaires demandés aux doivent être dûment rémunérés.

Concernant la durabilité de la production

- f. Chercher, dans les cas où c'est nécessaire, à transformer les exploitations cacaoyères en entreprises commerciales performantes, susceptibles d'attirer les jeunes générations. Cela implique l'accroissement de la productivité et la culture durable de cacao de qualité, conforme aux caractéristiques spécifiées par l'industrie du cacao et du chocolat. L'accomplissement de ces objectifs exige du matériel végétal et des intrants améliorés, des technologies novatrices, une protection phytosanitaire intégrée pour maîtriser les nuisibles et les maladies, ainsi que le respect des normes internationales du travail ;
- g. Permettre aux cacaoculteurs d'opérer au sein de groupements d'exploitants soutenus par une éducation et une formation appropriée aux bonnes pratiques agricoles, disposant de mécanismes de crédits abordables et accessibles, gérant correctement la fertilité des sols et préservant la biodiversité et les écosystèmes actuels ;

Concernant la durabilité de la filière industrielle

- h. Promouvoir l'adoption des meilleures pratiques connues dans toute la chaîne de valeur, en assurant ainsi une filière cacao aussi courte et efficace que possible et en minimisant toute retombée nuisible sur l'environnement. Encourager la formation adéquate de tous les acteurs concernés et leur sensibilisation aux conditions de marché et aux problèmes de sécurité des consommateurs, afin que les entités d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur puissent fonctionner d'une manière durable à long terme. Des revenus supplémentaires peuvent également être obtenus en accroissant la valeur ajoutée à l'origine ;

Concernant la durabilité de la consommation

- i. Formuler et mettre en œuvre des stratégies de consommation de cacao répondant à l'évolution des attentes et des préoccupations des consommateurs, tout en promouvant la consommation de cacao la consommation de cacao sur les marchés traditionnels/matures et sur les marchés émergents, ainsi que dans les pays d'origine (producteurs).